



Objectifs et axes de la stratégie

Objectif global

La corruption est réduite dans les pays partenaires de la coopération française.

Axes d'intervention

1. Consolider le dispositif français en matière de lutte contre la corruption ;
2. Promouvoir la lutte contre la corruption et le renforcement de la gouvernance dans le cadre de la coopération internationale ;
3. Soutenir l'action des organisations internationales, des acteurs non étatiques et des institutions locales.

Objectifs spécifiques

1. Renforcer l'efficacité de l'action de coopération française en matière de lutte contre la corruption ;
2. Limiter les risques que les actions des acteurs français alimentent la corruption ;
3. Promouvoir la transparence et la redevabilité du secteur public ;
4. Renforcer l'action de coopération de la France sur des thématiques prioritaires pour la lutte contre la corruption ;
5. Appuyer la coopération policière et judiciaire aux fins de favoriser la montée en compétences des acteurs dédiés à la lutte contre la corruption ;
6. Renforcer la collaboration avec les organisations internationales ;
7. Renforcer la collaboration avec les acteurs non étatiques ;
8. S'appuyer sur les institutions locales et en particulier les institutions supérieures de contrôle (ISC).